Podensac, le 4 septembre 2018

**M. Maire**

**Mairie de Cérons**

**16bis place du général de Gaulle**

**33720 CÉRONS**

N.REF : BL/LH

Objet : mise à jour PLU

Pièce jointe : arrêté communautaire du 03/09/2018

Délibération communautaire du 14/02/2018

**Monsieur le Maire,**

Conformément à l’article R 123-13 du code de l’urbanisme, le document d’urbanisme de votre commune doit être mis à jour suite à la délibération communautaire en date du 14/02/2018 instituant le droit de préemption urbain sur l’ensemble des zones U, 1AU et AUy délimitées par votre plan local d’urbanisme.

Je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint l’arrêté communautaire portant mise à jour de votre document d’urbanisme.

Il vous appartient d’afficher cet arrêté pendant un mois et de l’annexer à votre plan local d’urbanisme, accompagné de la délibération instituant le DPU sur votre commune.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l’expression de mes salutations distinguées.

**Le Président,**

**Bernard Mateille**